

les passagers purent se sauver dans les chaloupes du bord. Dans la nuit, l'autre partie de la banquette se détacha à son tour du rivage par suite de la crue de l'Ohio et elle est venue se jeter sur notre rade, où elle a englouti une vingtaine d'embarcations de différentes classes qui se trouvaient à l'embarcadere.

Pendant le nouvel incendie qui vient de récurer en cendres le célèbre musée Barnum, à New-York, le compartiment renfermant la ménagerie a été le théâtre d'une scène à la fois terrible et émouvante.

D'après les détails du sinistre donnés par le Herald, il semblerait qu'il se trouvait alors une centaine d'animaux, les uns féroces, les autres apprivoisés ou d'un naturel inoffensif. Dans les cages de la ménagerie, et au fur et à mesure que le feu et la chaleur devenaient plus intenses, les bêtes devenaient graduellement de plus en plus irritées.

Les ours et les tigres surtout étaient ceux qui montraient le plus de terreur, mais c'était une terreur mêlée de rage. Ils s'élançaient avec une violence extrême sur les barreaux de leurs cages et rebattaient comme des masses inertes pour bondir de nouveau contre l'infranchissable obstacle qui les arrêtait sans cesse et les retenait captifs. Les éléphants avaient un maintien plus composé. Ce sont deux femelles en toute leur croissance et un jeune éléphant nourrisson. La mère se rapprocha de son enfant et l'entoura de sa trompe, tandis que l'autre femelle, semblant s'abandonner au désespoir, se coucha sur son flanc et refusa de bouger. Elle devint ainsi la proie des flammes tandis que les deux autres purent être retirés de l'enceinte par leur cornac.

Dix chameaux se mirent à genoux, et ayant aussi refusé de bouger de leur position il furent également brûlés vifs.

Les singes et les autruches donnèrent des marques d'une grande terreur et il devint impossible de les retirer de leurs compartiments; les cris et grincements des singes, s'accrochant à leurs barreaux, étaient déchirants à entendre. Les immenses rugissements des lions, les cris des tigres et de tous les autres animaux indiquant un désespoir suprême se mêlaient ensemble et formaient un chœur à l'instar de celui que les damnés de l'enfer seuls peuvent faire entendre. Mais les sons de ce terrible concert allèrent s'affaiblissant graduellement jusqu'à ce que le lion eut poussé son dernier rugissement, et alors le drame lugubre s'était accompli. Tous les animaux de la ménagerie étaient rotis vivants, à l'exception de trois que l'on put sauver.

Divers journaux publient l'extrait suivant d'une lettre de Cluseret :

« Je n'ai jamais eu de passeport prussien je n'ai eu besoin d'aucun passeport, j'ai été sauvé par un prêtre, qui m'a gardé cinq mois chez lui. Cet homme avait des idées absolument opposées aux miennes. Il m'a sauvé par devoir de charité et non par affection; ce qui prouve en passant qu'il y a encore de nobles cœurs en France. »

Madame Paule Minek, qui s'était réfugiée en Suisse après la défaite de l'insurrection, vient de mourir. On sait que cette femme était une des *parlantes* les plus exaltées des clubs de Paris. Elle courait les réunions publiques, passant ses soirées à prononcer les discours les plus baroques qu'on puisse imaginer. Au demeurant, c'était une excellente mère de famille que la politique avait fanatisée.

Pendant la Commune, elle collabora à quelques journaux, notamment au *Paris-Libre*. Elle faisait partie de la société des Femmes patriotes de Montmartre.

Léonard et Van Best lui-même, en revenant de visiter ces travaux, s'arrêtèrent au milieu de la taille où avait eu lieu l'explosion de feu grisou. En dépit de quelques états qu'on avait posés récemment pour prévenir une ruine imminente, cette taille se trouvait encore dans l'état de bouleversement et d'abandon que nous avons décrit. Les deux portes d'aérage n'avaient pas été rétablies; cependant l'air circulait encore avec difficulté dans ces dangereuses excavations, et la flamme des lampes de sûreté prenait des teintes de sinistre augure.

La suite au prochain numéro.

## MODES

Mesdames,

Je prends la liberté de vous informer que je viens de recevoir un magnifique choix de **MODÈLES DE PARIS**, ainsi que des **FORNÉS** de tous genres, pour chapeaux ronds et fermés, feutres, velours, rubans, fleurs, plumes d'aurouches et fantaisies, ornements de jupes, etc. etc. etc. x genres de voilettes, nœuds et coiffures.

N'ayant rien négligé pour plaire à ma chère clientèle, j'espère qu'elle m'honorera toujours de sa confiance.

Dans l'espoir de votre visite, Agréez Madame, mes salutations pressées.

F<sup>me</sup> DEPOLLY,  
rue Pellart, Roubaix.

— Signalons encore un prodigieux fiasco. A Cahors, dans la patrie même de l'*Homme de l'avenir*, une souscription ouverte par le journal radical du lieu, pour édifier avec luxe le discours dissolutoniste dudit homme, a produit... trente-six sous.

— Un terrible accident est arrivé hier dimanche boulevard Richard-Lenoir, à Paris. Deux jeunes filles, deux sœurs, mesdemoiselles Pauline et Marie Besson, traversaient la chaussée en se tenant par la main, lorsque, heurtées par le cheval d'un lourd camion elles furent renversées toutes deux. La pesante voiture leur passa sur le corps. On les transporta mourantes à leur domicile, rue d'Eupatoria.

La voiture appartenait à un sieur Letourneur, demeurant faubourg du Temple, 24.

— M. Duportal est un homme absolument précieux; il a la sincérité d'un thermomètre, et mérite, à ce titre, d'être consulté tous les matins par ceux qui veulent savoir où en est la chaleur radicale, aussi nous empressons-nous de retracer les lignes suivantes :

« Un télégramme nous annonce que le bandit de décembre et de Sedan est mort hier à midi et demi.

« La morale est vengée; la conscience publique se sent soulagée; en apprenant que le monstre qui était souillé de toutes les impuretés a cessé de vivre; l'honneur national relève la tête à la seule pensée que l'auteur de toutes nos hontes intérieures et extérieures a fini d'insulter à la pudeur publique.

« Qu'ils sont bons à lire ces mots si courts et si pleins de consolation qui nous annoncent la fin du plus grand criminel qu'ait épargné la justice! Réveillez-vous dans vos suaires, morts bien-aimés qu'il avait envoyés aux présides. Martyrs de Cayenne et de Lambessa, relevez-vous pour savourer avec nous l'âcre plaisir d'insulter à cette tombe. »

Ne dirait-on pas le chant triomphal d'un Peau-Rouge victorieux.

— On parle beaucoup dans le monde financier d'une prochaine émission d'actions, relative à diverses concessions de la République du Val d'Andorre; les dividendes devant être considérables, l'opération est réussie d'avance, à ce point que l'on dit qu'il n'y aura pas d'émission publique et que quelques privilégiés pourront seuls profiter de cette bonne fortune; car, dans toutes les opérations analogues, les actionnaires ont toujours touché annuellement environ 100 pour 100 de leur capital.

## Dernières Nouvelles

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Nous lisons dans *Paris-Journal*.

De Chislehurst, M. Rouher a adressé, hier, rue de l'Élysée, les télégrammes suivants :

12 janvier, midi et demi  
L'Impératrice et le Prince impérial sont toujours dans une douleur profonde. L'affluence est considérable à Chislehurst. Le prince de Galles est venu hier. L'Impératrice était trop émue pour le recevoir, c'est le Prince impérial qui a reçu le prince de Galles.

Des témoignages de condoléance et de sympathie sont venus de toutes les cours de l'Europe.

Chislehurst, 12 janvier, 3 h. soir.

Le comte Pierre Schouvaloff, envoyé extraordinaire de l'empereur de Russie, s'est présenté hier à Chislehurst. La douleur de l'Impératrice ne lui a pas permis de le recevoir. Le Prince impérial l'a reçu et s'est entretenu avec lui.

Chislehurst, 12 janvier, 7 h. 35, soir.

Les journaux révolutionnaires ont envoyé des émissaires à Chislehurst pour faire des manifestations et provoquer du scandale; il sont signalés à la police anglaise.

A la dernière heure, nous recevons encore la dépêche suivante :

Chislehurst, 12 janvier, 8 h. 44.  
L'Impératrice, dont la douleur est immense, continue à garder la chambre. Elle n'a reçu que les membres de la famille et les amis intimes.

Le corps de l'Empereur a été exposé aujourd'hui, mais pour les fidèles seulement. Il est en costume d'officier et entouré de violettes.

Le prince impérial, qui habite la maison Clarke, près Camden-Place, est venu dans l'après-midi, à quatre heures, voir sa mère. Le prince Napoléon est allé au-devant de lui, et l'a embrassé respectueusement.

Les funérailles auront lieu, comme on sait déjà, mercredi prochain à Chislehurst où le corps de l'Empereur restera provisoirement déposé. La veille, mardi, il y aura exposition publique dans le grand salon.

Aux obsèques, le prince Arthur représentera la reine Victoria. Le roi de Suède a envoyé le prince Louis Murat.

C. Carpeaux, sculpteur, est arrivé hier.

On exerce ici une surveillance très-active autour de deux ou trois rédacteurs radicaux connus.

Un détail de l'autopsie :

Le cerveau de l'Empereur a été reconnu plus lourd que celui de Napoléon I<sup>er</sup>, déjà très-lourd.

Chislehurst, 12 janvier, soir.

Aujourd'hui il y a eu ici une grande affluence d'étrangers. Il y avait grande foule dans l'église catholique. On y remarquait la princesse Mathilde, les docteurs Combeau, Corvisart, MM. Piétri et Rouher.

L'abbé Goddard s'est trouvé tellement ému qu'il n'a pas pu prêcher. Une mention spéciale a été faite de l'empereur à l'office dans les autres églises.

Le corps sera placé lundi matin dans la galerie des peintures.

L'empereur est actuellement revêtu de l'uniforme de maréchal avec le grand cordon de la Légion d'Honneur; les traits de la figure ont une expression sévère et marquent le souffrance.

On assure que le prince Impérial a pris le titre de Napoléon IV, et qu'on lui dit Sire.

Le comte Benedetti est arrivé et a été reçu par l'Impératrice.

M. Emile Olivier et le maréchal MacMahon sont attendus.

Paris, le 13 janvier, matin.

D'après une communication faite hier à la réunion du centre droit par M. de Guiraud, l'un des délégués, la délégation rendra compte de l'entrevue qu'elle a eue hier matin avec M. Thiers, au sujet de l'incident Bourgoing, à la séance que la droite doit tenir aujourd'hui avant la séance.

Le débat relatif à la fixation du jour de la discussion sur l'interpellation Belcastel, sera renvoyé à mercredi. M. Dufaure portera la parole au nom du gouvernement, et c'est d'après les explications qu'il aura fournies, qu'on décidera du retrait ou de la discussion de l'interpellation.

La gauche républicaine s'est également réunie hier dans son nouveau local, 39, boulevard des Capucines, sous la présidence de M. Fourcaud, en l'absence de M. Maguin, retenu à Dijon par une indisposition.

Plusieurs orateurs ont été entendus. M. Charles Rolland a proposé diverses mesures relatives à la conduite parlementaire de la gauche républicaine. MM. Tirard-Moine, Potard, Lepère et Jules Favre ont pris la parole.

On a ensuite traité la question de la liberté de la Presse.

Puis le bureau a été invité à protester auprès du ministre de l'intérieur au sujet de l'interdiction des conférences Clémenger et Le Chevallier et le refus d'estampille à l'aimanach de la société Francklin.

La gauche se réunira mercredi, à Versailles, à l'Hotel de France.

Versailles 12 janvier, soir.

M. de Belcastel maintient son interpellation; mais les membres de la droite ne paraissent pas disposés à y donner suite.

Le jour de son interpellation sera fixé demain. Lorsque elle viendra, le gouvernement, d'accord avec la majorité, renouvellera brièvement les explications qu'il a déjà données.

On nous écrit de Versailles, le 12 janvier, soir.

M. Thiers a reçu ce matin, à dix heures, les délégués de la droite. L'entrevue a duré jusqu'à midi et demi. M. Thiers s'est attaché à démontrer que sa politique, à l'égard des affaires italiennes, était toujours la même.

Les délégués rendront compte demain, à leurs collègues, des explications de M. Thiers, que la plupart d'entre eux, dit-on, considèrent comme satisfaisantes. Mais on assure aussi que d'autres auraient jugé qu'une seconde entrevue était nécessaire et proposeraient demain d'ajourner à mercredi la fixation du jour de l'interpellation.

La commission des Trente se réunit demain. Elle tiendra mardi une seconde séance à laquelle seront invités M. Thiers et M. Dufaure.

Madrid, 12 janvier, soir.

La manifestation en faveur de l'abolition de l'esclavage a eu lieu, aujourd'hui sans aucun désordre. Il y avait vingt drapoux et trois musiques. La société abolitionniste et la Tertulia progressiste y assistaient.

Tous les districts de Madrid, radicaux et républicains, sont parfaitement calmes.

## COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 13 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes 1500 b. petite dem. disponible soutenu, livrable sans changement.

Liverpool, 13 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
Ventes 10,000 b., marché ferme sans changement.

New-York, 13 janvier.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)  
205/8. Recettes 14,000 b.

Marseille, 11 janvier. — (Revue hebdomadaire.) — *Daines*. Voici comment s'exprime M. L. H. Caille, courtier, dans sa circulaire hebdomadaire :

La situation de l'article continue à ne présenter aucun changement; les transactions ont un petit courant, avec prix inchangés. Les qualités de Kassapachi seules ont éprouvé une avance sensible dans leurs prix; par suite des hauts prix payés à Constantinople.

Un certain nombre de vendeurs désirent liquider, nous ont fait annoncer pour le février une enchère qui, pour le moment, est d'environ 2500 balles, dont 1500 balles qualités diverses de Georgie. Il est à croire que cette vente publique s'augmentera par l'addition de nouvelles parties qui seront bientôt ajoutées à celles déjà annoncées.

Le mouvement commercial de la quinzaine se résume comme suit :

1219 balles vendues.  
404 bal. arrivées pour bates place.  
Notre stock s'élève à 36,505 balles.  
Détail des ventes de la quinzaine :

Balles	les 50 kil.
321 Georgie 1 <sup>re</sup> toute : blanc lavé, fr. 115;	
gris clair suint, fr. 75; gris foncé fr. 70.	
118 Georgie 2 <sup>te</sup> toute : agneau, fr. 130;	
blanche, fr. 120.	
91 Kassapachi : fine, fr. 150; 2 <sup>e</sup> fr. 120.	
86 Rodosto 2 <sup>e</sup> , fr. 117,50.	
84 Volo commune, de fr. 105 à fr. 107,50.	
200 Tunis suint divers, divers prix.	
137 Erzerum : blanche, fr. 72,50; grise, fr. 77,50.	
20 Bengasi, à fr. 50.	
10 Casablanca, à fr. 50.	
14 Palade d'Angora, à fr. 3, le kil.	
14 Rétondue, à fr. 3,05 le kil.	
19 Rétondue Sansoum, à fr. 2,20 le kil.	
22 Débris de Syrie, à fr. 1,20 le kil.	
73 Diverses, divers prix.	

1219 balles.  
Cotons : Le marché a eu une très-bonne tenue pendant la semaine écoulée et on a remarqué une certaine activité dans la vente. A la clôture, on constate un peu moins de tenue.

A la dernière bourse on a pris 23 b. Laïque à fr. 85; esc. 4 0/0; 60 b. Tarsous à fr. 87,50 avec escompte; 5000 kil. Idelep nouv. à fr. 77 50 les 50 k., conditions ordinaires.

**Soies et Cocons** : Les prix demeurent faiblement tenus. On a placé quelques balles soies filature aux cours antérieurs. Voici le mouvement des opérations de la condition des soies du 4 au 14 janvier 1873. Balles conditionnées : 33 dont 1 Breuss, 18 Levant, 2 Chine et 27 échantillons du poids total de kil. 1422,38.

Ballots pesés : 15 Carne du poids total de 693.

Le nombre des opérations de titrage a été de 27; le nombre des essais de cocons a été de 9.

BOMBAY, 10 janvier. — Rectification. Dans la semaine écoulée hier, veuillez lire : Coton : Arrivages de la semaine 20,600 b., au lieu de 2,000. Tonnage dans le port 30,900 au lieu de 3,900.

Mulhouse, 11 janvier.

**PRIX COURANT**  
des cotons fabriqués sur la place de Mulhouse du 11 janvier 1873

3/4 90	60 p.	16 fils trame de 0.32 1/2	0.23 1/2	
90	18	id.	0.35	
90	18	id.	0.37 1/2	
90	68	20	id.	0.39 1/2
90	70	21	id.	0.42
90	70	21	id.	0.43 1/2

COTON FILÉ

Chaine 27/29 en bob.	qual. métré	3.45	3.55
Trame 36/38 en canettes, id.		3.55	3.65
Chaine 27/29 en bobines, 1 <sup>re</sup> qualité Amérique pur		3.60	3.70
Trame 36/38 en canettes, id.		3.70	3.85
Chaine 30/32 id.		3.80	3.85
Trame 38/40 id.		3.80	3.90
id.	40/42	id.	4.00

## ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE et sur la vie

**Auguste FERON**

Lille, 59, rue de Tournai, 59, Lille.

Représentation de l'Assuré (sans frais pour l'Assuré) près toutes les Compagnies

dans toutes les opérations d'Assurances : Polices, Renouvellements, Avenants, etc.

## GUANO DU PÉROU

MM. Drayfus frères et C<sup>o</sup>, 23, boulevard Haussmann, agents financiers du gouvernement Péruvien et concessionnaires du Guano du Pérou, nous prient d'insérer la circulaire suivante :

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1873.

M. Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en vertu d'un contrat passé entre le GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU et notre maison, nous sommes, à partir de ce jour, uniques détenteurs du GUANO DU PÉROU, et avons seuls le droit de vendre cet engrais dans toute l'Europe et ses Colonies.

Les importations sont faites directement au Pérou.

Les prix fixés par le Gouvernement Péruvien, équivalant à 13 liv. en Angleterre, au change de 25 fr. 50, sont, pour la France : 331 fr. 50 pris en quantité de 30 tonnes et au-dessus.

361 fr. 50 pris en qualité moindre, par tonne de 1,000 kilogrammes; poids brut, dans un de nos dépôts ci-après désignés.

Le Guano sera livré en sacs plombés, et il ne sera pas vendu moins d'un sac.

Le paiement sera fait au comptant, sans escompte, contre l'ordre de livraison.

Les frais d'emballage des magasins seront à la charge de l'acheteur.

Celui-ci devra prendre immédiatement livraison du Guano, qui, à partir de ce moment, sera enèrement à ses risques.

Toute faculté étant réservée à l'acheteur

de l'acheteur au Pérou, ainsi qu'il est stipulé dans son acte de vente. Toutes les mesures ont été prises pour que le Guano arrive pur et tel qu'il est au navire entre les mains de l'acheteur. Tous les sacs sont scellés d'un plomb à l'usage et dessous, d'un autre plomb à l'usage de la douane.

L'acheteur doit donc exiger que le sac porte bien cette marque.

Nous recommandons, dans l'intérêt des Agriculteurs et des Marchands de Guano, tous les moyens qui ont été pris pour empêcher les fraudeurs et les falsificateurs de toutes sortes, et nous recommandons confiance sur leur concours pour soutenir nos efforts.

C'est effet, nous ferons signer aux acheteurs une convention, dont nous adressons une copie à la présente circulaire, et dans le cas et nous constaterons de la part de l'acheteur et de la violation de cette convention, nous réservons le droit de ne plus leur vendre, et d'annoncer publiquement cette détermination.

L'Agriculteur qui désire un bon engrais doit avoir du Guano, toujours dans cette circulaire le prix que nous avons payé; il pourra ainsi savoir si le prix qu'il a payé à son tour, en achetant des sacs de transport, laisse à l'intermédiaire un bénéfice raisonnable; ce prix trop réduit devra donc faire présumer l'existence d'une fraude, contre laquelle l'Agriculteur pourra prendre des précautions.

Nos agents dans les dépôts établis jusqu'à ce jour sont :

M. J. BOURDON et C<sup>o</sup>, à Dunkerque.  
M. H. FICQIER, à Nantes.  
M. LÉON RUSSAN, à Nantes et à Bordeaux.

Adolphe BOULAN, à Bordeaux.

Nous nous proposons d'établir des dépôts, soit dans d'autres ports, soit dans l'intérieur de la France, au fur et à mesure que nous en constaterons le besoin.

Nous avons l'honneur, M. de vous présenter nos salutations en priant de vouloir agréer, etc.

Je m'engage par le présente à ne jamais acheter, de quelque manière que ce soit, le Guano du Pérou que vous ne livrez, mais de le revendre pur et tel que je l'ai reçu, pour les besoins de l'Agriculture.

Je m'engage aussi, pour moi et mes acheteurs, à n'exporter, ni vendre pour l'exportation à l'étranger, le Guano du Pérou, sans votre consentement par écrit.

Dans le cas où, moi ou mes acheteurs, nous ne tiendrions pas ces engagements, vous aurez la faculté de me refuser le Guano du Pérou, ou la livraison de celui que vous m'aurez déjà vendu, et d'annuler publiquement votre nom.

Agreés, etc.

## Publication légale

**Dissolution de Société**

D'un acte fait en double et sous signatures privées, à Roubaix, le quinze décembre mil huit cent soixante-douze, portant cette mention : *Envoi à Quenou-Desbats, le 15 janvier 1873, n. 53, c. 7. Reçu pour dissolution de société sept francs 50 c., pouvoir trois francs, et 10<sup>e</sup> dans francs dix 0 (signé) CH. VERMILLON, dont l'un des doubles a été déposé pour minute à M. Augustin-Antoine Joseph MEURILLON, notaire à la résidence de Comines, suivant acte qu'il en a dressé, en l'assistance de témoins, le douze janvier mil huit cent soixante-troize, ayant la relation que l'un d'eux a écrit à Quenou-Desbats, le treize janvier 1873, n. 32, c. 7. Reçu trois francs et 10<sup>e</sup> soixante c. (signé) CH. VERMILLON.*

Duquel acte de dissolution l'expédition a été déposée le treize janvier courant au greffe de la justice de paix du canton Est et du Tribunal de commerce de Roubaix.

Il résulte :

Que M. Alphonse BODIN, fabricant, demeurant à Roubaix,

Et une autre personne dénommée, audit acte

Ont révisé d'un commun accord, et à partir du quinze décembre mil huit cent soixante-douze, la société en nom collectif qu'ils ont formée sous le nom de BODIN et C<sup>o</sup>, en commandite simple à l'égard de l'autre formée entre eux pour la raison sociale ALPHONSE BODIN et C<sup>o</sup>, ayant son siège à Roubaix, rive du canal, et pour objet le commerce de fabrication de Guano du Pérou.

Et que, aux termes d'un acte en date du quinze janvier mil huit cent soixante-troize, annexé au présent acte, les deux parties ont décidé de dissoudre la dite société, et ont nommé M. MEURILLON, notaire à Comines, le vingt-deux des mêmes mois et an, laquelle société a été prorogée jusqu'au vingt-deux octobre mil huit cent soixante-troize, en vertu d'un acte sous seings privés, fait à Roubaix le quinze novembre mil huit cent soixante-troize, et en vertu duquel M. MEURILLON, de Comines, le vingt-deux des mêmes mois et an, a été nommé liquidateur de la dite société, et a été chargé de faire la liquidation de la dite société, et de faire de la dite liquidation un rapport à M. Alphonse BODIN, et de le faire agréer par lui.

Pour extrait certifié véritable par le notaire soussigné :

Signé : A. MEURILLON et scellé.

3306